

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1133^e séance, tenue le mardi 16 mars 2021, à 14 heures, par vidéoconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau ; les présidents des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M^{me} Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M^{me} Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, M^{me} Lucie Parent, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux ; les doyens : M^{me} France Houle, M^{me} Lyne Lalonde, M^{me} Nathalie Fernando, M^{me} Sylvie Dubois, M^{me} Pascale Lefrançois, M. Raphaël Fischler, M^{me} Christine Théorêt, M. Michel Janosz, M. Shahrokh Esfandiari ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; le représentant de l'École Polytechnique Montréal : M. Yves Boudreault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Sophie Parent, M^{me} Françoise Guay, M. Jesús Vázquez-Abad ; un membre diplômé : M. Guy Gibeau ; les étudiants : M^{me} Alexandra Gariépy, M^{me} Éloïse Johnson, M^{me} Rafaëlle Pons, M. Hadrien Chénier-Marais ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Martin Caillé, M^{me} France Filion, M^{me} Bérengère Houzé ; les observatrices : M^{me} Marie-Claude Binette, M^{me} Pierrette Gaudreau, M^{me} Michèle Glémaud, M^{me} Diane Sauvé (en l'absence de M^{me} Stéphanie Gagnon)

INVITÉS : pour la délibération CE-1133-7.1, de la Faculté des arts et des sciences : M^{me} Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels, et M. Michael Eberle Sinatra, professeur titulaire au Département de littératures et de langues du monde et directeur du Centre de recherche interuniversitaire sur les humanités numériques—CRIHN ; pour la délibération CE-1133-8.1, de la Faculté de Musique : M. Mathieu Lussier, vice-doyen au premier cycle, aux affaires professorales et à la vie facultaire, et secrétaire de la Faculté

ABSENTS : le recteur, M. Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreau-DesBiens ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, M. Carl-Ardy Dubois, M. Langis Michaud ; des membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Line Castonguay ; un membre diplômé : M. Sylvain Dubé ; des observatrices : M^{me} Stéphanie Gagnon, M^{me} Claire Benoît ; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M^{me} Danielle Salvail

CE-1133-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1132^e séance tenue le 16 février 2021
3. Affaires découlant du procès-verbal
 - 3.1 École de santé publique – Direction
Programme de Certificat en sécurité du travail et santé publique (1-402-5-2)
- Dépôt des conditions d'admission (suivi délibération CE-1132-7.1)
4. Information et questions
 - 4.1 Calendriers des séances de la Commission des études
- Calendrier 2021-2022
- Calendrier 2022-2023 (provisoire)
5. COVID-19 : état de la situation
6. Calendrier universitaire (académique) 2021-2022
- Modification des dates de la semaine d'activités libres au trimestre d'hiver 2022
- Modification de concordance aux règles de composition
7. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 7.1. Faculté des arts et des sciences—Département de littératures et de langues du monde
- Modification au programme de Doctorat en littérature (3-137-1-0) : création d'une option *Humanités numériques*

8. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 8.1. Faculté de musique
 - Création d'un programme de Mineure en composition et arrangement jazz (1-610-4-6)
 - Création d'un programme de Majeure en jazz et musiques du monde (1-615-2-6)
 - Modification au programme de Baccalauréat en musique–Interprétation jazz (1-605-1-6)
 - Répertoire de cours : création de cours
 - 8.2. École HEC Montréal
 - Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires–BAA
- 9.. Affaires diverses
- 10.. Prochaine séance régulière
- 11.. Clôture de la séance

CE-1133-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1132^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1132^e séance, tenue le 16 février 2021, tel que présenté.

CE-1133-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1132^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

- CE-1133-3.1 École de santé publique – Direction
Programme de Certificat en sécurité du travail et santé publique (1-402-5-2)
- Dépôt des conditions d'admission (suivi délibération CE-1132-7.1)

2021-A0033-1133-889

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente ce point. À la suite de l'approbation de la création du programme de Certificat en sécurité du travail et santé publique de l'École de santé publique, par la Commission lors de sa dernière séance (CE-1132-7.1, 16 février 2021), l'École a transmis la reformulation qui avait été demandée pour les conditions d'admission à ce programme. La présentation reporte au document 2021-A0033-1133-889.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit la reformulation des conditions d'admission au programme de Certificat en sécurité du travail et santé publique (1-402-5-2) de l'École de santé publique (Direction), conformément au document 2021-A0033-1133-889.

CE-1133-4 INFORMATION ET QUESTIONS

- CE-1133-4.1 Calendriers des séances de la Commission des études
- Calendrier 2021-2022
- Calendrier 2022-2023 (provisoire)

2021-A0033-1133-890, 2021-A0033-1133-891

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le calendrier de ses séances pour l'année 2021-2022, conformément au document 2021-A0033-1133-890, et reçoit le calendrier (provisoire) de ses séances pour l'année 2022-2023, conformément au document 2021-A0033-1133-891.

CE-1133-4.2 Résultats des processus d'admission et d'inscription

La présidente, Mme Louise Béliveau, invite la directrice générale du SAR, Mme Michèle Glémaud, à présenter des données récentes, relatives au processus d'admission au trimestre d'automne 2021, actuellement en cours. À ce jour, le taux de traitement des demandes a été complété pour une proportion de 53 % des demandes reçues. Comparativement aux résultats de l'année précédente, on observe une augmentation d'une proportion de 8 % du nombre de candidats pour les programmes de premier cycle, et une augmentation d'une proportion de 16 % du nombre de candidats provenant des collèges et cégeps. Pour les programmes des cycles supérieurs, on observe une augmentation d'une proportion de 5 % du nombre de candidats (mais une légère diminution de deux candidats pour les programmes de troisième cycle). Les données relatives aux candidats internationaux pour tous les cycles d'études présentent une augmentation d'une proportion de 1 %. La prochaine étape portera sur la conversion des résultats, effectuée en collaboration avec les facultés ; un comité de réflexion examinera également les activités de conversion.

La présidente signale qu'une rencontre sera tenue prochainement avec des représentants des collèges et cégeps, afin d'échanger sur des modalités de transition à prévoir ou sur des besoins à prendre en compte, considérant que les prochains finissants auront complété leurs études en ayant effectué un à deux trimestres, ou plus, selon des modalités à distance. Un commentaire portant sur l'intérêt présenté par les écoles affiliées à participer à ces discussions, la présidente mentionne que l'invitation a été transmise aux directions de toutes les universités, incluant les écoles affiliées de l'Université de Montréal. La Commission sera informée des résultats de ces échanges.

La présidente mentionne que, lors de la séance du 15 mars de l'Assemblée universitaire, de la documentation a été déposée, sur une trousse de formation s'adressant aux professeurs et chargés de cours, développée par le Centre de pédagogie universitaire—CPU, sur le thème *Enseigner à l'heure des enjeux planétaires : stratégies pour intégrer le développement durable à ses cours*. Une activité de formation sera également tenue dans le cadre de l'École de printemps pour la communauté enseignante, coordonnée par le CPU, en collaboration avec divers groupes concernés, dont le Laboratoire d'innovation de l'Université de Montréal, en partenariat avec Polytechnique Montréal et HEC Montréal. Mme Éloïse Johnson souhaite souligner cette initiative, qu'elle reçoit favorablement.

CE-1133-5 COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente ce point, apportant quelques précisions sur la situation liée à la pandémie, comparativement à la situation décrite lors de la dernière séance. Un certain nombre de personnes peut fréquenter le campus selon les modalités et directives prévues (salles ouvertes pour la tenue de travaux individuels ou en équipe, bibliothèques, activités dans les facultés) ; une proportion des espaces rendus accessibles reste encore disponible, pour des périodes de réservations. Depuis le 15 mars, il est possible d'avoir accès aux espaces de rayonnages des bibliothèques, mais l'accès aux bibliothèques reste à confirmer sur rendez-vous. Une reprise des activités du Cepsu est prévue à compter du 26 mars. On reste en attente de la décision du gouvernement quant au report, à 21 heures 30, du couvre-feu (cette décision n'a pas encore été confirmée). Les modalités pour les trimestres d'automne 2021 et d'hiver 2022, actuellement en préparation, resteront semblables à celles appliquées au trimestre d'hiver 2021 (formules à distance, en présence, hybrides ou multimodales) ; les décisions quant aux modalités qui seront appliquées seront confirmées en fonction des avis de la Santé publique.

CE-1133-6 CALENDRIER UNIVERSITAIRE (ACADÉMIQUE) 2021-2022

- Modification des dates de la semaine d'activités libres au trimestre d'hiver 2022
- Modification de concordance aux règles de composition

2021-A0033-1133-887,887.1,887.2

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente ce point, sur une proposition de modification au calendrier universitaire (académique) pour l'année 2021-2022, afin de déplacer la date de la semaine d'activités libres au trimestre d'hiver du 28 février au 4 mars 2022, de manière à ce que

celle-ci ait lieu en même temps que la semaine de relâche scolaire de la CSSDM, et sur une proposition de modification de concordance aux règles de composition du calendrier (remplacer CSDM par CSSDM). Un état de question est consigné au document 2021-A0033-1133-887. La Commission convient des modifications proposées. La Commission prend note des inconvénients qui découleront de la modification de la date de la semaine d'activités libres pour les activités tenues en ateliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études :

- modifie le calendrier universitaire (académique) pour l'année 2021-2022 (dates de la semaine d'activités libres au trimestre d'hiver 2022), conformément au document 2021-A0033-1133-887.1 ;
- modifie les règles de composition du calendrier (concordance du nom du CSSDM), conformément au document 2021-A0033-1133-887.2.

CE-1133-7 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, fait une présentation générale du projet inscrit au point 7.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de la Faculté des arts et des sciences, Mme Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels, ainsi que M. Michael Eberle Sinatra, professeur titulaire au Département de littératures et de langues du monde et directeur du Centre de recherche interuniversitaire sur les humanités numériques—CRIHN.

- CE-1133-7.1 - Faculté des arts et des sciences—Département de littératures et de langues du monde
 - Modification au programme de Doctorat en littérature (3-137-1-0): création d'une option *Humanités numériques*
-
- 2021-A0033-1133-888

La modification au programme de Doctorat en littérature propose principalement la création d'une nouvelle option en *Humanités numériques*, répondant aux besoins de formation grandissants dans ce champ d'expertise recherché. En combinant la composante en humanités numériques à un travail d'approfondissement sur un sujet littéraire émanant de traditions de différentes origines, la formation proposée permettra l'acquisition d'une double spécialisation. Le programme totalisant 90 crédits, la structure de la nouvelle option comporte 81 crédits de cours obligatoires (dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse), et 9 crédits de cours à option. Le répertoire de cours du programme est modifié, par l'ajout de deux nouveaux cours (comportant chacun 3 crédits), créés selon le nouveau sigle HNU (HNU 6100—*Humanités numériques : Lecture dirigée*, et HNU 7000—*Humanités numériques : Fondements*). La nouvelle option bénéficiera de ressources et d'expertises déjà présentes au Département et à la Faculté, notamment par la présence du Centre de recherche interuniversitaire sur les humanités numériques—CRIHN. L'implantation de la nouvelle option est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reporte au document 2021-A0033-1133-888.

En réponse à une question, il est précisé que, considérant le caractère interdisciplinaire de l'option, des discussions sont tenues avec d'autres départements, en regard de développements ultérieurs. La Commission signale l'intérêt présenté par la nouvelle option.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en littérature (3-137-1-0) : création d'une option *Humanités numériques*, au Département de littératures et de langues du monde de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2021-A0033-1133-888.

CE-1133-8 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 8.1 et 8.2.

La doyenne de la Faculté de musique, Mme Nathalie Fernando, présente les projets inscrits au point 8.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Mathieu Lussier, vice-doyen au premier cycle, aux affaires professorales et à la vie facultaire, et secrétaire de la Faculté.

Le représentant de l'École HEC Montréal, M. François Bellavance, présente le projet inscrit au point 8.2.

- CE-1133-8.1 Faculté de musique
- Création d'un programme de Mineure en composition et arrangement jazz (1-610-4-6)
 - Création d'un programme de Majeure en jazz et musiques du monde (1-615-2-6)
 - Modification au programme de Baccalauréat en musique – Interprétation jazz (1-605-1-6)
 - Répertoire de cours : création de cours
- 2021-A0033-1133-881, 881.1, 2021-A0033-1133-882, 2021-A0033-1133-883,
2021-A0033-1133-884

La proposition de la création d'un programme de Mineure en composition et arrangement jazz et d'un programme de Majeure en jazz et musiques du monde, ainsi que de la modification afférente au programme de Baccalauréat en musique–Interprétation jazz, s'appuie sur la création de neuf nouveaux cours (sigles MIN, MTE, EMU, MUE et MUI), sur des contenus en jazz et en musiques du monde (incluant des cours d'ensemble et des ateliers) ; ces cours seront intégrés à la structure des nouveaux programmes proposés et du Baccalauréat mentionné, ainsi qu'à d'autres programmes de la Faculté. La création de ces nouveaux cours permettra de développer et de renforcer l'offre de cours avancés en jazz, et d'amorcer le développement de contenus de formation, d'étude et de pratique en musiques du monde. Considérant le contingentement du programme de Baccalauréat en musique–Interprétation jazz, et considérant la diversité des parcours de formation en musique jazz, et tout en y ajoutant une ouverture en regard du développement (appelé à grandir) de l'étude et de la pratique des musiques du monde, la Faculté a souhaité développer le programme de Mineure en composition et arrangement jazz (30 crédits, répartis selon 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option) et le programme de Majeure en jazz et musiques du monde (60 crédits, répartis selon 20 crédits de cours obligatoires et 40 crédits de cours à option), en tant que parcours de formation qui soient riches et complets, permettant d'accéder au domaine professionnel ou d'accéder à la poursuite des études aux cycles supérieurs, au programme de Maîtrise en composition et interprétation jazz. Dans cette perspective, la modification au programme de Baccalauréat en musique–Interprétation jazz propose un arrimage entre la structure de ce programme et celle des nouveaux programmes proposés de Mineure et de Majeure. La nouvelle structure présente un bloc de cours obligatoires plus important (bloc 80A, passant de 25 à 34 crédits), le retrait du bloc de cours au choix (bloc 80Z), et l'insertion de cours en musiques du monde. Des ajustements ont été apportés aux conditions d'admission, de manière à intégrer les nouveaux cours de formation auditive, et de manière à faciliter l'accueil des candidats aux parcours pluriels. L'implantation des nouveaux cours et programmes ainsi que du programme de Baccalauréat modifié est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reporte aux documents 2021-A0033-1133-881 à 884.

Des précisions portent sur l'ouverture de certains des programmes à diverses perspectives (développement de la formation aux études supérieures, projets collaboratifs avec d'autres facultés dont la Faculté des arts et des sciences, différents chantiers de développement dont le chantier EDI), et sur le fait que, bien que présentes depuis plusieurs années à la Faculté, le développement de nouveaux cours en musiques du monde viendra ajouter une dimension pratique aux expertises déjà présentes. En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités de cheminement dans la structure des programmes et sur la cohérence recherchée entre la structure des différents programmes ainsi que sur des modalités d'encadrement du cheminement dans les programmes, sur les développements envisagés en musiques du monde, et sur les possibilités de combinaisons de programmes en regard d'un parcours professionnalisant.

La Commission signale l'intérêt présenté par les nouvelles offres de formation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de musique :

- la création d'un programme de Mineure en composition et arrangement jazz (1-610-4-6), conformément au document 2021-A0033-1133-881 ;
- la création d'un programme de Majeure en jazz et musiques du monde (1-615-2-6), conformément au document 2021-A0033-1133-882 ;
- la modification au programme de Baccalauréat en musique—Interprétation jazz (1-605-1-6), conformément au document 2021-A0033-1133-883 ;
- la création de cours au répertoire de cours, conformément au document 2021-A0033-1133-884.

CE-1133-8.2 École HEC Montréal

- Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires – BAA
2021-A0033-1133-885, 885.1

La modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA propose des ajustements à la structure et aux cours des spécialisations et options mixtes Affaires internationales, Entrepreneuriat, Finance, Marketing, ainsi qu'à la spécialisation Intelligence d'affaires, principalement par le retrait ou remplacement de cours, par la modification au titre ou à la description de certains cours, par la redistribution de certains cours dans les blocs de cours obligatoires ou à option, et par l'intégration de nouveaux cours à la structure (création des cours ENTR 21001 [1,5 cr.] et ENTR 21002 [1,5 cr.], en accompagnement entrepreneurial, pour la spécialisation Entrepreneuriat). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reporte au document 2021-A0033-1133-885.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2021-A0033-1133-885.

CE-1133-9 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1133-10 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière prévue au calendrier aura lieu le mardi 20 avril 2021, à 14 heures.

CE-1133-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 45.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 20 avril 2021 – délibération CE-1134-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot